

Communiqué de presse

Triple non aux votations du 30 novembre 2025

Fribourg, le 6 novembre 2025

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) met en garde contre les trois objets soumis au vote le 30 novembre prochain qui fragiliseraient le marché du travail, la compétitivité des PME et la stabilité économique du canton. Fidèle à son engagement pour des conditions-cadres favorables à l'économie privée et au dialogue social, la Chambre patronale de l'UPCF s'oppose clairement à l'instauration d'un salaire minimum cantonal et rejette également les initiatives fédérales « Pour une Suisse qui s'engage » et « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement ».

Non à l'instauration d'un salaire minimum étatique

L'instauration d'un salaire minimum uniforme dans le canton représenterait un risque majeur pour l'emploi, la compétitivité et le partenariat social.

Une telle mesure alourdira considérablement les charges salariales, en particulier dans les PME et les branches à faibles marges comme la restauration, le commerce ou les services à la personne. Les entreprises seront contraintes de réduire leurs effectifs ou d'augmenter leurs prix, affaiblissant ainsi leur position face à la concurrence intercantionale.

Pour la Chambre patronale, organe politique de l'UPCF représentant différents secteurs d'activité et les diverses régions du canton, cette initiative va complètement à l'encontre du modèle fribourgeois fondé sur la concertation entre partenaires sociaux et sur des conventions collectives adaptées aux réalités des branches. Elle menace également la formation professionnelle, pilier central de l'économie régionale. En effet, en rendant certains emplois non qualifiés presque aussi rémunérateurs qu'un travail après l'apprentissage, elle découragera les jeunes de suivre la voie de la formation duale.

Enfin, la mise en œuvre d'un tel dispositif créerait une bureaucratie lourde et coûteuse, éloignant encore davantage les entreprises de leur cœur de métier. Convaincue que la prospérité passe par la responsabilité partagée et non par une réglementation étatique uniforme, la Chambre patronale rejette fermement cette initiative.

Non à l'initiative fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » : une fiscalité punitive pour les entreprises familiales

Cette initiative prévoit un impôt de 50 % sur les successions et donations de plus de 50 millions de francs, destiné à financer des mesures climatiques fédérales. Derrière un discours social et écologique, le texte cache une attaque directe contre les entreprises familiales et les PME. En rendant les transmissions d'entreprises plus coûteuses, il mettrait en péril la continuité de sociétés qui constituent l'épine dorsale du tissu économique suisse et fribourgeois. De plus, la création d'un nouvel impôt national affaiblirait le fédéralisme fiscal, en centralisant des recettes aujourd'hui partagées avec les cantons.

Pour les membres de la Chambre patronale, cette initiative relève d'une logique idéologique et punitive, qui découragerait l'investissement et fragiliserait l'emploi. La lutte contre le changement climatique doit passer par l'innovation, la recherche et la formation, non par une taxation confiscatoire qui nuit à la compétitivité. L'économie fribourgeoise, composée majoritairement de PME, ne doit pas être la victime collatérale d'un projet mal conçu et déconnecté des réalités économiques.

Non à l'initiative fédérale « Pour une Suisse qui s'engage » : un projet irréaliste et nuisible au marché du travail

Sous couvert de cohésion nationale, l'initiative pour un « service citoyen » veut imposer à chaque citoyen·ne un service obligatoire au bénéfice de la collectivité. Pour les membres de la Chambre patronale, un tel dispositif serait bureaucratique, coûteux et contre-productif.

Sa mise en œuvre nécessiterait des moyens considérables et détournerait des dizaines de milliers de jeunes de leur formation ou de leur emploi, dans un contexte où les entreprises fribourgeoises peinent déjà à recruter de la main-d'œuvre qualifiée. L'économie a besoin de flexibilité, pas d'obligations supplémentaires. L'initiative ignore la réalité des besoins du marché du travail et alourdirait inutilement les charges de l'État.

Contacts

Reto Julmy – Directeur de l'UPCF
079 647 02 47
reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel – Directeur adjoint de l'UPCF
079 262 04 70
daniel.buerdel@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faîtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service de plus de 8'700 membres. Actuellement, elle gère une soixantaine d'associations professionnelles, 17 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 9 commissions paritaires.